

PHASAGE DES TRAVAUX

Les travaux seront réalisés en trois grandes phases + une phase préparatoire, à savoir :

1. **Phase préalable** : travaux préparatoires réalisés par l'asbl avant la conclusion du marché de travaux :
 - Sous-sol : préparer les lieux en vue de la future lingerie (suppression de cloisons et faux-plafonds, isolation du sol, chape et carrelage, installations électriques et éclairage, installations sanitaires et de chauffage.
Durant la phase 1 des travaux, ces locaux seront utilisés pour créer quatre cuisines temporaires. Cela permettra de maintenir notre activité de Maison d'accueil sans perte de place durant les travaux.
 - Sous-sol : préparer le futur local « vaisselle » qui sera utilisé durant les travaux pour créer deux salles de bain provisoires (douche et lavabo) pour l'accueil de jour.
2. **Phase 1 des travaux** : tous travaux dans le bloc de droite comprenant **7 nouveaux logements**
En vue de ces travaux les dispositions suivantes doivent être prises.
En résumé : mettre à disposition de l'entreprise l'ensemble de ces locaux.
En détail :
 - **Déménager la lingerie** :
Disposition des stocks dans le grenier (sans accès possible aux hébergés)
Aménagement d'un vestiaire provisoire dans l'ancienne salle de bain à l'entresol)
 - **Déménager l'accueil de jour et la salle des éducateurs** dans la grande chapelle :
Construire les deux cloisons prévues sur les plans définitifs (ces travaux font partie de l'entreprise)
Emménager la salle du personnel dans la future salle commune (petite partie)
Emménager l'accueil de jour dans la future salle polyvalente (grande partie)
Prévoir un petit équipement de cuisine
Les sanitaires de l'actuel abri de nuit seront utilisés ainsi que les deux salles de bain réaménagées au sous-sol (travaux anticipés).
 - Restreindre les locaux de l'abri de nuit à ce qu'ils étaient avant la crise Covid.
3. **Phase 2 des travaux** : tous travaux d'aménagement de **l'abri de nuit** et de **l'accueil de jour**, à l'étage du bâtiment principal ainsi que l'aménagement de la cage d'escalier maintenue.
En vue de ces travaux les dispositions suivantes doivent être prises :
 - **Libérer tout l'étage** (soit les chambres des hébergés de la MA) par **l'occupation des 7 nouveaux logements dans le bloc de droite**. La cage d'escalier centrale (escalier en bois) sera strictement interdite aux hébergés durant les travaux.
 - Démontage des cuisines provisoires au sous-sol et **emménagement définitif du vestiaire**.
 - **Les autres fonctions restent en leur lieu provisoire** (abri de nuit, accueil de jour, salle des éducateurs, salles de bain provisoires au sous-sol).

4. **Phase 3 des travaux** : tous les travaux restants, essentiellement la cage d'escalier devenant ascenseur, les bureaux, les salles des éducateurs (rez et sous-sol), le logement 8, etc ...

En vue de ces travaux les dispositions suivantes seront prises :

- Emménagement de **l'abri de nuit à l'étage**
- Emménagement de **l'accueil de jour à l'étage**
- Démontage des salles de bain provisoire au sous-sol et emménagement définitif du **local vaisselle**.
- Fin de tous les travaux en veillant à la sécurité lors du passage des personnes dans les zones en chantier (déplacement de cloisons provisoires et des éléments de sécurité).

Document provisoire établi en date du 29/03/2022

Chr. Goblet